



Saisie enlevement de vehicule

Par **Dominic62**, le **13/06/2013** à **16:14**

Bonjour j'ai besoin d'un conseil, je vous explique mon cas :

Un huissier est chargé de recouvrer 3 dossiers à mon nom dont 2 de la rsi. Je fais des versements irréguliers car j'ai de faibles revenus, je suis veuve avec 2 enfants à charge. L'huissier est venu seul chez moi pour saisir mon véhicule (que j'essaie de vendre) en attachant la saisie à un seul de mes dossiers représentant 10% de la valeur du bien saisi. Je lui propose de régler le dossier en question mais maintenant il veut que je solde l'ensemble de mes dossiers car la vente du véhicule couvre l'ensemble. En a-t-il le droit ?

J'ai un crédit sur cette voiture et la vente me permettrait de le solder pour alléger mon budget de 200€ par mois afin de lui verser mais il ne veut pas ! De plus je viens d'apprendre que j'ai 8€37 de gardiennage à ma charge.....

Pouvez-vous s'il vous plaît de donner un conseil pour me sortir de cette galère ?

D'avance merci

Cordialement

Par **amajuris**, le **13/06/2013** à **19:09**

bjr,

si vous faites l'objet de saisie par un huissier, c'est que vous avez été condamné par un tribunal à payer et que vos créanciers ont un titre exécutoire.

selon le code civil, le créancier a le droit d'exiger le paiement complet de la dette.

si la vente du véhicule couvre vos dettes, l'huissier peut effectivement demander le remboursement complet car l'huissier exécute la décision du tribunal.

cdt

Par **Dominic62**, le **13/06/2013** à **20:07**

Merci pour votre reponse.

Mais a t il le droit de cumuler les dossiers apres coup alors que la saisie ne portait que sur l'un d'entre eux ?